



## Moitié des vacances scolaires en bas âge

Par **Myriam 28**, le **06/04/2022** à **02:02**

Bonjour,

Je suis stupéfaite par la décision de la JAF qui a accordé un dvh a la moitié des vacances scolaires pour mon bébé de un an.

Je suis choqué de constater la méconnaissance des JAF du développement de l'enfant. Comment on peut imaginer un bébé perdre tous ses repères notamment pendant les vacances d'été, quand on sait que la temporalité d'un bébé n'est pas la même que celle d'un adulte et qu'il peut vivre des séparations comme des abandons successifs.

Par ailleurs, la juge ne stipule jamais sur les 10 pages du jugement le fait que mon bébé est allaité.

Nois sommes typiquement dans le jugement de Salomon ou pour satisfaire les besoins d'un père violent et vengeur, mais charmant et manipulateur, on découpe sans aucune vergogne un bébé en deux. On rationalise le temps du bébé comme le temps de l'ouvrier d'usine. Qu'est-il possible de faire quand on sait que pour un appel une audience peut être dans un délais de un an?

Par ailleurs, cette JAF a ordonné une enquête sociale sur. Demande du père qui use abondamment de harcèlement juridique, et qui avait fait un signalement qui a abouti sur un classement de l'affaire, et une médiation que j'ai demandé, et chose étrange, elle a ouvert des dvh avant les résultats de ces deux procédures. Il semble qu'il y ait quelque chose de complètement illogique.

De plus elle n'a fait aucune mention dans le jugement de la violence psychologique exercée par le père. Ce système, loin de défendre le droit des enfants, autorisé largement son instrumentalisation et ne tient absolument pas compte des besoins du bébé selon son âge. Quel recours puis-je avoir ? Merci de votre réponse.

Par **jodelariege**, le **06/04/2022** à **09:50**

bonjour

le JAF a organisé les droits de visite du père de façon, dirons nous, "ordinaire, classique" : un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires

tant qu'il n'est pas prouvé que le père est un danger pour l'enfant ces droits seront appliqués

l'allaitement n'est pas incompatible avec la prise en charge du pere et ne doit pas etre un frein pour ses relations avec l'enfant d'autant plus qu'à un an et un an passé cet été l'enfant doit manger autre chose en plus du lait

Par **youris**, le **06/04/2022** à **10:01**

Bonjour,

si vous n'êtes pas d'accord avec la décision du JAF, vous pouvez faire appel de cette décision.

voir ce lien :

[faire appel de la décision du JAF](#)

salutations

Par **Elobou**, le **07/12/2023** à **22:48**

Je vais être prochainement dans le même cas. Et j en suis malade. Je crains que mon enfant soit une part de gâteau. Elle a manifesté des signes de détresse terrifiants lors de sa première séparation. Le père s'en fiche complètement. Le juge certainement aussi. Et comment le prouver.

Séparer un enfant de moins de 3 ans de sa figure d attachement plus d une semaine (je dirai même 3 jours grand max quand.j observe mon enfant) relève d une absence totale de compassion pr l enfant en question

Et oui de méconnaissance de son développement. Comment l ignorer?

Les pédopsy, bien plus compétents en la matière, sont absents des tribunaux... ?? Des vies à peine écloses et déjà violentées. Je me sens vraiment désemparée et n ai aucune envie de prouver la toxicité du père. Cela me semblerait justement toxique pr l enfant.

Pouvez-vous nous dire comment votre.enfant a réagi à cela?

Par **youris**, le **08/12/2023** à **10:12**

bonjour,

à l'origine, c'est la séparation des parents qui est l'origine de ce que subisse les enfants dont les parents se séparent alors qu'ils sont à peine nés.

les responsables ce sont les deux futurs parents qui devraient réfléchir avant de faire des

enfants.

salutations

Par **jodelariege**, le **08/12/2023** à **12:04**

bonjour

le JAF a pris une décision ,il est possible de faire appel comme déjà indiqué

le JAF a pris sa décision dans l'interet de l'enfant et l'interet de l'enfant est de voir ses deux parents dés la naissance

un enfant s'habitue vite aux visages de ses parents et si la 1° fois il est peut etre surpris, la 2° fois cela ira mieux (cela ne sera plus la 1° fois...)et ainsi de suite ....un enfant qui aura vu un parent un week end sur deux ne s'étonnera pas de passer plus de temps avec lui en période de vacances (il sentira sans doute l'angoise de l'autre parent.....)

le stress et l'inquiétude des parents sont ressentis par les enfants ,meme quand les enfants ne sont pas particulièrement en stress